

# Les possibilités de financement de la FORMATION PROFESSIONNELLE

## DEMANDEUR D'EMPLOI

(Doit être inscrit à Pôle emploi)

RDV

### PRESCRIPTEUR

(Pôle emploi / Mission locale)

- Il doit affirmer l'intérêt de la formation pour le parcours /projet professionnel du demandeur.
- Il renseigne le demandeur sur les critères et possibilités de financement.
- Il accompagne le demandeur dans la constitution et le dépôt des dossiers.

Ordre de sollicitation :

- Votre **CPF**
- **Région** (demande individuelle)
- **Département** (FAJ, bourse à la vocation féminine, ...)
- **Pôle emploi** (plusieurs dispositifs, en fonction de différents critères)

## SALARIE

(Association, entreprise, intérim, fonction publique)

Demande de l'entreprise

### Opérateur de Compétences (OPCO)

(AFDAS, Uniformation, OCAPIAT, ...)

## INDEPENDANT

(Entreprise Individuelle, SARL, ...)

Demande de l'assuré

### Fond d'Assurance Formation (FAF)

(AGEFICE, AFDAS, FIF-PL, FAFCEA, VIVEA. ...)

Le contenu de cette fiche n'étant pas exhaustif, vous pouvez nous contacter pour plus d'informations.